



Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 073-217300672-20251215-2025D085-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025D085

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Le **15 décembre 2025** à 19 H le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents :

Mathilde SONZOGNI- Charline PHILIPPON- Philippe BOST –Yannick MILLERET - Nathalie BRAUN -Sandra MALENFANT - Yannick LE ROUX - André TRUCHET- Marcel BERTINO- Laurence DIERNAZ- Sindy BEKTAS

Procurations : Martine MARTY à Charline PHILIPPON
Gauthier SCHNEIDER à Nathalie BRAUN
Florence DRILLAT à Mathilde SONZOGNI

Excusée : Valérie BENEDETTO

Secrétaire de séance : Marcel BERTINO

Date de convocation du conseil municipal : 12/12/2025

Nombre de conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 14

FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°2

Madame le maire rappelle que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables qui modifient les prévisions budgétaires initiales, en dépenses et en recettes, tout en respectant l'équilibre du budget.

Dans le cas présent, un sujet nécessite une décision modificative : les charges de personnel pour un montant de 21 000€ correspondant à :

- l'embauche d'un agent polyvalent préalablement au départ effectif de son prédécesseur (retraite).
- l'embauche d'un agent polyvalent en accroissement temporaire d'activité préalablement à la sortie des effectifs d'un agent polyvalent (retraite).
- embauche d'agents de restauration scolaire dans le cadre de la reprise de la surveillance par la commune.
- 8h hebdo de septembre à décembre d'ATSEM pour la classe triple niveau GS-CP-CE1.

- augmentation de la quotité de travail liée à l'ouverture de l'agence postale (formation sur novembre) et travail à la poste décembre.

Les trois derniers postes donnent lieu à des recettes qui viennent atténuer la charge pour la commune.

➤ Diminution de crédits

Compte 615231 : - 21 000 €

➤ Augmentation de crédits

Compte 6453 : + 19 000 €

Compte 6451 : + 2 000€

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget communal.

Fait à LA CHAMBRE, le 15 décembre 2025,
Le Maire, Mathilde SONZOGNI

